

Les élèves présentant des troubles de la conduite et / ou du comportement

1) Troubles de la Conduite et du Comportement : de quoi parle-t-on ?

Dès les premiers temps de scolarisation, l'acquisition des **compétences du « vivre ensemble »** constitue un incontournable du **métier d'écolier** et constitue les conditions préalables d'une scolarité réussie. L'école offre un **cadre éducatif d'une collectivité structurée par des règles explicites** (obligations et interdits) où chaque élève est appelé à évoluer avec ses pairs. **Ce cadre éducatif s'impose à l'enfant mais en même temps il le sécurise, le protège.** Le délivrant du chaos de ses pulsions, il lui permet d'accéder à la culture et à grandir. Cependant certains enfants ou adolescents éprouvent d'énormes difficultés à vivre et à respecter ce contexte institutionnel.

Parmi ces enfants on peut distinguer les élèves présentant des **difficultés d'adaptation scolaire** (turbulence, inattention, agitation, impulsivité, immaturité...) et **les troubles du comportement et de la conduite.**

Ces derniers sont des **élèves qui présentent des difficultés psychologiques importantes et une réelle souffrance psychique** et dont l'expression se traduit par des **comportements, des conduites, qui perturbent gravement leur socialisation et l'accès aux apprentissages.**

Il serait réducteur, voir dangereux, de tenter une définition exhaustive tant la palette de comportements est large et diverse.

Dans le cadre du temps scolaire et, quelle que soit la dénomination choisie – troubles du comportement, hyperactivité, troubles de l'attention...- il s'agit soit :

→ **d'élèves qui se font oublier** au-delà de l'expression d'une timidité persistante symptôme d'inhibitions et d'une souffrance certaine : forte inertie face à l'investissement scolaire ou aux tâches proposées, mutisme persistant pour l'entourage, manifestations d'angoisse disproportionnée face à une situation ordinaire.

Ces élèves ne sont pas forcément dérangeants dans la vie quotidienne d'un établissement...

→ **d'élèves dérangeants** qui perturbent, **fortement et durablement**, par une attitude ou des actes, la qualité des relations sociales : enfant/enfant ; enfant/adulte ; difficultés extrêmes d'attention et de concentration, mémorisation extrêmement difficile, voire impossible, préoccupations personnelles trop envahissantes.

Ces élèves dérangent fortement la vie quotidienne dans l'institution scolaire.

Manifestations possibles des troubles du comportement :

- Difficultés d'adaptation au changement
- Forte excitation, exubérance
- Hyperactivité, impulsivité
- Agressivité de l'élève envers lui-même, ses pairs et / ou les adultes
- Destructures, actes de violence
- Mise en danger
- Intimidation, provocation
- Incivilités
- Refus de toute frustration
- Recherche de l'attention par des comportements déviants
- Refus des règles
- Dénier des responsabilités, des règles
- Rejet de l'échec, de l'erreur
- Hypersensibilité (notamment à l'injustice)
- Attention fugitive ou irrégulière
- Difficulté à se fixer sur une tâche, à se concentrer
- Mémorisation difficile
- Acquisitions scolaires instables
- Bruits, cris, mouvements et déplacements intempestifs

ATTENTION ! Il s'agit alors de distinguer ce qui relève :

- de la **perturbation volontaire, intentionnelle**, sous-tendue par une intention, une revendication personnelle plus ou moins légitimée, plus ou moins explicitée,
- de l'expression de **troubles psychologiques** ou d'une réelle souffrance intérieure.

Il est important de déceler les enjeux et d'être conscient des liens étroits existants entre le concept de troubles du comportement, lié à une **approche**

clinique et celui de la **délinquance**, lié au domaine de la légalité et droit, du pénal.

Il appartient donc à tout professionnel de demeurer très prudent quant à la qualification de ces comportements. Ce dernier doit s'interroger et interpeller le reste de l'équipe éducative en rassemblant un ensemble d'éléments d'observation, **il n'a pas à établir de diagnostic.**

Il convient alors pour le professionnel, de **s'attacher à caractériser** le plus justement possible les actes comme les conduites :

- **en considérant le maximum d'éléments : nature, contexte, moment, lieu, acteurs,...**
- **en s'attachant au caractère de régularité, d'intensité et de fréquence des manifestations.**

Exemple d'un outil de repérage des comportements, pouvant être utile lors des équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.)

○ **Comment se comporte l'élève face à un adulte ?**

- . Quel est son mode de communication ?
- . Accepte-t-il l'aide d'un adulte ?

○ **Quelles sont ses réactions face aux consignes ?**

- . Quelles sont ses réactions face à la frustration ?
- . Est-il respectueux de l'autorité ?
- . Quelles sont ses réactions face aux changements ?

○ **Comment se comporte l'élève dans le groupe ?**

- . Comment est-il perçu ?
- . Quelle influence a-t-il sur les autres ?
- . Quel est son comportement dans les jeux collectifs, dans les travaux de groupe ?
- . Comment gère-t-il ses frustrations ?

○ **Comment se comporte l'élève face à lui-même ?**

- . Comment gère-t-il sa frustration ?
- . Comment exprime-t-il ses sentiments ?
- . Comment exprime-t-il ses idées en classe ?
- . A-t-il le sens des responsabilités ?

. Est-il autonome ?

○ **Comment se comporte l'élève face aux apprentissages ?**

- . Montre-t-il de l'intérêt, de la motivation ?
- . Peut-il se concentrer ?
- . Fait-il preuve d'organisation ?
- . Termine-t-il son travail dans les délais ?

○ **Comment se comporte l'élève à l'école sur les temps de récréations, de mise en rang, les temps libres ... ?**

○ **Identifier les moments ou les situations potentiellement stressants pour les élèves :**

- . Les changements de personnes, de lieux, d'horaires
- . Les entrées et les sorties de lieux, d'activités
- . Les déplacements
- . Les récréations
- . Les passages aux toilettes ou dans les vestiaires
- . Les temps de restauration scolaire
- . Les prises de parole devant un groupe
- . Les réactions face à une injustice, un échec, un refus
- . Les réactions face aux bruits, à l'élévation de la voix
- . Les réactions face à l'imprévu

2) Quelques conseils pour accueillir et accompagner un élève présentant des troubles du comportement et de la conduite.

ATTENTION !

Plus l'enfant est jeune, plus la prudence est requise. L'école maternelle est bien le lieu du premier apprentissage du vivre ensemble, ce qui implique de relativiser les écarts de comportements de certains élèves. Cependant, la possibilité pour un enfant d'âge « maternelle » de présenter des troubles du comportement existe...

Le contexte scolaire est souvent un révélateur privilégié du mal être de ces enfants ou adolescents, mais l'institution scolaire « ne peut seule les porter ». En effet, **ces élèves se trouvent**, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, **engagés dans un processus handicapant** qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Le diagnostic passe obligatoirement par des professionnels du soin, qui seuls sont habilités à le faire et si besoin est à proposer une prise en charge thérapeutique.

De fait, l'adulte se trouve au cœur d'une relation difficile, il peut alors se sentir directement malmené, voire maltraité, mis en difficulté. Il est alors nécessaire pour tout professionnel de ne pas s'enfermer dans une relation duelle chargée d'affectivité et garder une posture professionnelle :

- Pointer le plus précisément possible l'acte ou l'attitude et les circonstances,
- Trouver les premières réponses
- Ne pas rester seul face au problème, « s'ouvrir » à un collègue,
- En référer à l'équipe pédagogique ou éducative,
- Elaborer ensemble de nouvelles réponses **cohérentes et collectives**,
- Associer l'élève
- Associer la famille et si besoin entamer les procédures institutionnelles (PPRE, PPS)

Mais en tout état de cause, les temps d'échanges et de réflexion collectifs sont primordiaux, il convient :

- De recourir à un espace institutionnel officiel (temps et lieu)
- De lister les moyens spatiaux
- D'envisager les personnes ressources (y compris les pairs)
- De recenser les aménagements pédagogiques et didactiques
- De proposer des invariants sécurisants (cadre des rituels) dans la pratique
- De contractualiser les modalités d'aménagements proposés
- De bien veiller à la formalisation et l'explicitation des termes du contrat
- De veiller à informer l'entourage des pairs des conditions présidant aux aménagements afin de ne pas stigmatiser, ni faire naître des sentiments d'incompréhension, voire d'injustice...

Les réactions à éviter :

- L'indifférence
- La menace

- Le rejet
- Le chantage affectif
- L'impatience
- La moquerie
- L'humiliation publique
- Les jugements de valeur sur l'enfant et sa famille, associer hâtivement le comportement de l'élève à un contexte familial préoccupant ou à une appartenance sociale
- La violence verbale et physique
- La stigmatisation

Pour l'adulte, nécessité d'adopter une posture d'autorité :

- Utilisation de phrases courtes, concises et précises
- Utilisation en cas de « crises » violentes d'un langage non verbal, gestuel
- Elocution claire sans élever la voix (autant que possible)
- Pas de trop grande proximité avec l'élève

Aider l'enfant à comprendre et à admettre la présence d'adultes responsables de lui dans la classe :

- L'adulte a pour rôle d'établir et de maintenir des limites pour l'élève
- L'adulte lui apprend à séparer l'émotion de l'action et à mettre des mots sur les émotions ressenties.
Ex. : « Tu es fâché avec Pierre parce qu'il a déchiré ton dessin » (sans autre commentaire, même si l'élève a eu une réaction violente à la suite de ce fait)
- L'adulte aide l'enfant à accepter les frustrations de la vie

REMARQUE : L'adulte doit agir de façon à ce qu'il puisse être un « modèle » pour l'enfant.

Veiller au placement de l'élève :

- Ne pas l'isoler
- Le placer soit au fond de la classe pour qu'il puisse voir tous les autres et qu'il ait l'impression d'avoir la maîtrise sur l'environnement, soit au devant.

- Le placer loin des fenêtres ou des autres sources de distraction.
- Le placer près d'un enfant calme
- Mettre le minimum d'affaires sur la table

Etablir quelques rituels à plusieurs moments de la journée :

- pour entrer en classe
- pour changer d'activité
- pour retrouver son calme...

Être positif :

- En disant exactement ce qui est attendu et ce qui arrivera lorsque l'élève aura fait ce qui est demandé
- En pointant les bonnes réponses plutôt que les mauvaises
- En s'appuyant sur des techniques de « renforcement positif »
 - . Chaque jour, mettre en avant une réalisation réussie de l'élève
 - . Mettre très régulièrement en valeur les points forts de l'élève
 - . Valoriser l'élève avec de courtes remarques positives
 - . Varier les façons de le féliciter et donc de l'encourager
 - . Mettre en place un « collector » des bons comportements
 - . Faire réagir les autres élèves à une action réussie de l'élève
 - . Solliciter l'élève pour assister l'adulte dans une tâche précise
 - . Pointer l'action qui dérange plutôt que la personne

Ex. : « Quand tu tapes sur la table avec ta règle, ça m'agace ; je te demande d'arrêter »
- Faire prendre conscience à l'élève de ses actes, le mettre en face de ses responsabilités
- Ne pas le surprotéger, ni être permissif : ne pas confiner l'élève dans un statut à part.
- Faire référence au règlement de la vie de la classe (règlement nécessairement connu de tous les élèves et affiché en classe)
- Laisser à l'élève la possibilité de s'isoler quelques instants, quand le besoin de bouger se fait sentir ; identifier un coin de repli dans la classe.
- Le faire participer au processus de recherche de solution, de « sortie de crise »
- Sanctionner avec justesse (c'est à dire qu'il faut que celui qui l'inflige soit à même d'entendre sa portée, c'est à dire qu'il connaisse

suffisamment l'enfant qu'il sanctionne pour être capable d'apprécier la place que la sanction va venir occuper d'autant plus que la sanction ne porte que très peu ses fruits d'un point de vue éducatif ou pédagogique, car elle renforce souvent un conditionnement négatif tel un cercle vicieux)

- Travailler la réparation
- Etablir un cahier de comportement
- Valoriser le travail de l'élève auprès des parents.

L'accompagnement par l'A.V.S

Cf. document joint

La gestion de la crise :

Cf. document joint.

**Synthèse réalisée à partir
de documents de l'Académie de Lyon, l'Académie du Puy de Dôme et de
l'Académie d'Aix – Marseille.**

Dominique Toulliou
Conseillère pédagogique ASH